ciaient alors sont disposés le cours un peu mondaine. Les accusés ont l'air d'avoir pris la résolution d'être sages. Tout simplement, peut-être, ils se réservent.

On commence l'évocation des vols ET DES CRIMES

Enfin, après une suspension d'audience de cinq minutes, M. Lefrançois déclare qu'on va commencer l'interrogatoire sur le fond. Pour la bonne marche de l'affaire on examine méfait par méfait en suivant l'ordre de l'acte d'accusation.

Petits vols avec ou sans effraction

Le premier de tous les méfaits reprochés aux Pollet est une *tentative de vol chez M. Raeckelboum, cultivateur à Colonne-sur-la-Lys*, dans la nuit du 12 au 13 janvier 1898. Auguste et Abel Pollet l'avouent. Ils ont été dérangés et n'ont rien pu emporter. La victime entend les aveux des bandits. M. Raeckelboum est un vieillard de quatre-vingt-dix ans. M. Lefrançois assure qu'il a bon pied bon œil. M. Lefrançois exagère un peu. M. Raeckelboum, qui est cité comme témoin, n'a plus la mémoire solide. Il reçut deux fois la visite des Pollet et il confond les circonstances qui les marquèrent. Il cause, il cause, d'une voix tremblotante, parle de fusil, de bâtons, de sous. Le président, plein d'aimable condescendance, est obligé d'arrêter le flot de ce discours et il lit la déposition que il ce vieillard alors qu'il n'avait que quatre-vingt-huit ans. Auguste et Abel Pollet qui ont un sourire de pillé en regardant le pauvre père Raeckelboum, approuvent d'un signe de tête la lecture du président. Pas la moindre contestation.

Le vol de Merville

On passe au deuxième exploit. C'est un vol commis dans la nuit du 16 au 17 février 1896 chez Mme Bourel, cultivatrice à Merville. D'après le récit qu'ils en font d'un air assez détaché, comme si la chose ne valait pas qu'on en parle, Abel et Auguste Pollet se donnèrent assez de mal. Ils prirent dans la cave de Mme Bourel des œufs, du beurre, du jambon. Cela avait une valeur de soixante francs. Ils le revendirent pour presque rien. Pour cette peccadille encore, Auguste Pollet et son frère ne font aucune restriction. Ils avouent purement et simplement et M. Lefrançois le fait remarquer avec assez de satisfaction à MM. les jurés. Il en est de même d'ailleurs pour le vol d'une selette valant 50 francs, commis au préjudice de M. Marchand, cabaretier à Merville, dans la nuit du 28 au 29 mars. La mère Deroo, expliquent les Pollet, avait besoin d'une selllette neuve. Elle s'en ouvrit à eux qu'elle connaissait assez pour savoir qu'ils la lui procureraient à bon compte. Ils allèrent en effet en voler une chez M. Marchand et l'apportèrent de nuit à la mère Deroo.

Les Pollet s'extasient sur l'exactitude des détails notés à l'instruction. La mère Deroo, elle, tempête. Jamais elle n'a demandé de selletle, on la lui a apportée, voilà tout. Elle l'a prise et payée sans s'inquiéter de sa provenance. Cette vieille femme est entêtée. Elle se dit sourde et n'entend pas les questions embarrassantes. M. le président prend le parti de négliger ses réticences. Les aveux des voleurs, les dépositions des témoins suffisent à fixer les jurés. La vieille Deroo paraît assez vexée, mais elle se résigne. D'ailleurs, voudrait-elle encore causer qu'elle n'en aurait pas le temps.

M. Lefrançois a regardé l'horloge pendue au fond de la salle. Les aiguilles du cadran marquent midi et trois minutes. Le président, homme ponctuel, annonce qu'il lève la séance.

Ayant déjà jugé trois vols sur deux cent soixante-dix, les jurés vont déjeuner.

AUDIENCE DE L'APRÈS-MIDI

Deux heures... Nous revoici dans la salle d'assises. Le décor majestueux nous devient familier. Les figures des soldats, des gendarmes, des agents commencent à se faire aimables. Ils manquaient d'urbanité, ces braves gens. Aujourd'hui, à cette troisième audience, c'est à peine si nous devons sortir la fameuse carte rose, signée du procureur, qui hier ne nous évita pas de séjourner quinze minutes sous la pluie.

M. Lefrançois et ses assesseurs sont déjà assis derrière leur table encombrée de papiers et de livres.

La séance est ouverte.

On continue l'examen des petits vols

On continue l'examen de ces petits vols qui constituent les premiers pas de la bande Pollet sur le chemin du crime.

Auguste, Abel et leurs femmes sont seuls encore actuellement sur la sellette.

Les autres inculpés baillent. Sur le banc des avocats il y a des vides. Cette audience, à vrai dire, est morne ! On sent que toutes ces choses sont presque négligeables. A peu près comme Auguste Pollet, ce matin, on dirait volontiers : « Ils n'ont pas à répondre de vols de poules ; puisqu'ils ont fait des cadavres. » Mais il paraît précisément qu'il faut qu'ils en répondent et on les interroge.

... C'est dans la nuit du 8 au 9 octobre 1898, un vol chez M. Gruson, hôtelier à Estaires. Abel brise la clôture de l'auberge, prend dans la cave, pâtés de lièvre, veau, lard, pain et beurre. Auguste, selon sa coutume, fait le guet.

C'est encore, dans la nuit du 10 au 11 décembre 1898, un vol d'objets estimés quatre-vingts francs chez M. Duloncourty, à Vieux-Berquin. Abel et Auguste en sont les auteurs.

C'est, en novembre 1899, le cambriolage par Abel et Auguste, de la cave de M. Dacrocquet, cultivateur à Hazebrouck. Angèle Pitaiel aide cette fois les deux voleurs. Elle le reconnaît. Après l'avoir déjà reconnu à l'instruction, elle ajoute aujourd'hui à ses aveux un sourire timide.

Le vol commis dans la nuit du 24 au 25 novembre chez les époux Ducatez, à Merville, provoque un léger incident, une légère dispute entre MM. Auguste et Abel. Abel, bon prince, affirme que sa femme ne prit aucunement part à l'expédition. Auguste qui décidément paraît ne pas aimer les femmes, assure qu'elle y était. Il en fait et réalt le serment et n'est pas satisfait de voir que M. Lefrançois n'attache guère de prix à sa solennelle affirmation.

Abel se retourne vers son frère et lui lance un regard qui commande, mais l'autre tortille sa moustache et ne démord pas de son idée. M. Lefrançois finit par interroger la femme Pollet. Celle-ci regarde tour à tour son mari et son beau-frère. Elle est prête à leur faire plaisir à tous deux, mais elle ne demande aussi qu'à se ranger à l'avis du président et comme celui-ci lui assure que l'acte d'accusation ne la considère que comme complice pour recel dans cette affaire, elle fait signe qu'Auguste Pollet a fort de contredire son frère. L'incident est clos et Abel reprend son impassibilité.

Le 28 décembre 1899, Abel et Auguste, pendant que leurs femmes veillent, cambriolent avec une audace inouïe la chambre à coucher de M. Macke, cultivateur à Morbecque. Le fermier dormait dans son lit avec son jeune fils. Mi l'un ni l'autre ne se réveillèrent. Ils eurent tellement raison car Auguste Pollet avait en mains un fusil.

Les délicatesses d'Auguste

— Il n'était pas chargé, fait remarquer le bandit poitrinaire.

— Si vous aviez eu à vous en servir, l'auriez-vous chargé ? demande le président.

— A ce moment là, je ne sais pas.

— Et plus tard ?

— Oh ! plus tard, ça ! On ne peut rien dire ; mais il y a des chances !

Cette noble crapule, par sa franchise, cause une douce hilarité qui réveille la salle. ...car la salle s'endort !

Le défilé monotone des témoins recommence d'ailleurs aussitôt.

Les victimes des Pollet s'offrent la peu dangereuse satisfaction de braver du regard les bandits enchaînés. La plupart qui sont de braves paysans, déclarent la malheureuse aventure dont ils souffrirent. Ils se lamentent longuement sur un jambon disparu, une pièce de dix sous changée de place. Abel aurait pu prendre cela qui se trouvait à tel endroit près de telle autre chose qu'il a emportée. Pourquoi ne l'a-t-il pas emporté ? Perplexité qui dure depuis dix ans ! Abel, ont-ils l'air de dire, serait aimable d'éclaircir ce mystère qui torture leur simple cervelle depuis trop de temps. Mais Abel s'en soucie fort peu. Il ne songe qu'à une chose : faire montre de sa merveilleuse mémoire. Il rectifie la moindre imprécision et chaque déposition, grâce à lui, devient une conversation entre volé et voleur...

Les jurés connaissent des vols commis dans la nuit du 8 au 9 février 1900 chez les époux Joye, à Lestrem. Abel et Auguste Pollet retirent quarante francs de cette expédition.

Le 11 mars 1900 Abel, renseigné par sa sœur Angèle, vole 17 francs chez M. Mallet, cabaretier à Merville.

Le 14 mars 1900, il cambriole la ferme Loones, à Merville. Il en emporte un butin d'une centaine de francs que son beau-frère Plateel, aujourd'hui décédé, l'aide à transporter à Vieux-Berquin.

Trois jours après, M. Marquette, à Laventie, reçoit sa visite qui lui coûte 205 francs, et dans la nuit du 26 au 27 juin, c'est au tour de M. Duqueane, cultivateur à Merville, à qui ça coûte 150 francs.

Auguste Pollet et sa femme reconnaissent avec beaucoup de bonne grâce avoir coopéré à ces opérations. Il en est de même pour le vol d'une somme de 70 francs et d'une paire de bretelles chez le sieur Wicart, à Lestrem.

D'ailleurs, tout cela c'est du travail sans art ; la besogne courante du métier de voleur.

Voilà mieux

Un peu plus important est le cambriolage commis le 29 juillet 1900 chez les époux Herman, à Merville. Abel Pollet, le couple Auguste Pollet, Angèle Pollet, les frères Fauvart et leur mère, sont inculpés dans cette affaire.

Les bandits profitèrent de l'absence des époux Hermant et dans un meuble firent main-basse sur une bourse contenant 2.800 francs.

Angèle Pollet nie avoir indiqué la maison Hermant, ce qu'Abel conteste hautement.

La mère Fauvart reçut 100 francs, Henri Fauvart 30 francs, Léon Fauvart 15 francs, etc... Tous les inculpés avouent sauf Léon Fauvart, qui nie avec la dernière énergie et reproche à son frère de le charger vilainement.

Abel, Henri Fauvart et même la vieille mère Fauvart l'accablent. Il résiste. Ça se comprend assez, car cette accusation est la seule qui pèse sur lui. Il ne tient pas à retourner en prison, lui qui en sort ! Son défenseur, Me Treyfous, de Douai, vient à son aide. Peut-être ce gros Fauvart à la voix de fille, s'en tirera-t-il ?

La bande, car maintenant on peut lui appliquer ce nom, s'entretient la main après ce beau coup, en volant 500 francs chez Mme Lagniez, épicière à Bully-Grenay le 25 décembre 1900, et 284 francs chez M. Roussel, à Godewaersvelde, le 17 janvier 1901. A ce dernier vol prit part un acteur dont on parla peu parce que la mort l'empêcha d'obtenir la notoriété : Evariste Pollet, frère des célèbres accusés.

Abel Pollet a quitté Vieux-Berquin pour s'engager à la fosse numéro 6 des mines de Béthune. Ça se voit.

Auguste enfoncé les chiens

M. le président, qui sent combien les assistants ont besoin d'être courageux pour continuer à entendre le récit sans pittoresque de ces vulgaires délits, trouve une petite diversion qui lui vaut la reconnaissance des accusés eux-mêmes.

M. Lefrançois fait remarquer que dans toutes les maisons cambriolées il y avait un chien ; que ce chien se taisait toujours et que trois ou quatre jours après, il tombait malade, guérissait parfois, mais souvent mourait.

— Que faisiez-vous, demande le président, que faisiez-vous à ces animaux pour les rendre muets ?

— Ça ! riposte Abel, je vous le dirai à la fin.

— Dites maintenant, insiste le sympathique M. Lefrançois.

Abel va parler, mais ça l'ennuie, c'est visible.

Auguste le tire d'affaire.

— M. le président, je vais vous expliquer, moi.

C'est simple comme tout. On marche hardiment sur le chien et on le prend aux oreilles !

Les yeux de M. Lefrançois sautent d'étonnement au-dessus du cercle brillant de ses lunettes. Le procédé lui semble trop simple vraiment et il se voit malaisément aux oreilles un chien qui aurait des velléités de lui sauter à la gorge.

Auguste Pollet, très content de son petit effet, lisse sa moustache et se tord...

Mais l'heure n'est pas aux plaisirs prolongés. Les jurés redeviennent graves. L'examen des vols continue.

Abel Pollet, Victor Note, la femme Ovarlet volent le 2 mars 1901 chez M. Cormont, épicier à Loos-en-Gohelle. Ils emportent de l'estaminet mis à sac une quantité d'objets évalués à deux cents francs environ.

Le 31 mars, Abel Pollet, son frère Evariste, aujourd'hui décédé, et Victor Note, ne réussissent pas à cambrioler la demeure des demoiselles Berteloot, rentières à Caestre. Ce cambriolage assez mouvementé est surtout important en ce que, à cette occasion, les bandits inaugurent un système qu'ils emploieront assez fréquemment par la suite. L'un d'eux se munit le visage avec du cirage. Victor Note se défend énergiquement d'avoir pris part à cette expédition. Abel Pollet, qui l'a d'abord chargé à l'instruction, voudrait le tirer d'affaire. Il tente même de faire tomber les soupçons sur son frère. Celui-ci se rebiffe, naturellement.

C'est sur cette affaire que l'audience prend fin. Il est près de sept heures.

M. Lefrançois renvoie la séance à demain neuf heures.

Vingt et une affaires ont été examinées aujourd'hui et trente-sept témoins ont déposé aujourd'hui... sur deux cent quatre-vingt-douze ! ! !

Notre bonheur aura des lendemains nombreux.

André BELVALLEE.

LA RÉGION

La brigade mobile opère

A WATTRELOS

Depuis le début du mois de mai dernier, des employés du chemin de fer du Nord, constataient des tentatives de déraillement sur la ligne de Wattrelos à Herseaux.

Journellement on retrouvait sur les rails, des silex dont la grosseur et la dureté pouvaient à chaque instant provoquer de graves accidents, sinon des catastrophes. Il y a quinze jours un mécanicien s'était même vu forcé d'arrêter son convoi.

Emu de cette périlleuse situation qui tenait en haleine le personnel de la Compagnie, M. le directeur des chemins de fer avisait M. Faivre, commissaire divisionnaire de la brigade mobile, et le priait de vouloir bien faire rechercher les auteurs de ces actes criminels.

Ces jours derniers, M. Petitet, inspecteur, était chargé de se rendre sur les lieux pour retrouver les coupables.

Il lui fut tout d'abord assez difficile de recueillir des renseignements, mais néanmoins, après d'actives investigations, il se trouvait bientôt sur la piste des criminels, très jeunes il est vrai, mais criminels quand même, puisqu'ils auraient pu amener la mort de nombreuses personnes.

C'étaient sept gamins, habitant le hameau du Breuil à Wattrelos.

Muni de ces renseignements, il était hier de retour à Lille, et avec son chef, M. Giraud, commissaire adjoint, se mettait à la recherche des jeunes bandits.

Tous ont été retrouvés, ce sont : Marcel Deportier, 11 ans et demi, chef de la bande; Léon Bacs, 13 ans ; Arthur Desmettre, 11 ans, et son frère Georges, 12 ans ; Charles Troncquoy, 10 ans, et Henri Leman, 10 ans.

Vu leur jeune âge, ils ont été remis à leurs parents, mais ils seront néanmoins poursuivis.

De son côté, la Compagnie du Nord, pour empêcher dans la mesure du possible le renouvellement de pareils faits, va construire, le long de la voie, une nouvelle barricade que les fraudeurs, assez nombreux en cette région, avaient abattue dans le but de raccourcir leur chemin.

A HAUBOURDIN

Lundi dernier, M. Faivre, chef de la brigade mobile, était avisé qu'un vol de pièces de toile avait été commis dans les prairies de M. Sandera, blanchisseur, à Haubourdin.

Ayant chargé M. Bourdrez, commissaire-adjoint, d'ouvrir une enquête, ce dernier, en compagnie de l'inspecteur Louis, se rendait sur les lieux. Leurs investigations les amenèrent à opérer une perquisition chez un nommé Jules Hugeux, 32 ans, ancien maréchal à Emmerin. Ils n'y trouvèrent pas les pièces de toile dérobées, mais ils y découvrirent des sacs neufs, du chanvre et de la ficelle, que l'ouvrier avoua avoir dérobés à son ancien patron, M. Cousin, fabricant d'amidon, à Haubourdin. Hugueux, qui a été l'objet d'un procès-verbal, a été laissé en liberté. Sa mère sera également poursuivie pour complicité.

A MAUBEUGE

En vertu d'un mandat d'arrêt de M. Homiex, juge d'instruction, la brigade mobile a procédé, aux environs de Maubeuge, à l'arrestation d'un nommé Clovis Hafiez, originaire de Lille, inculpé de vol. Hafiez est le même qui, il y a quelques temps, fut arrêté pour vols de métaux.

Les Notaires aux Mines de Lens

Mercredi, 200 notaires, qui ont pris part aux travaux du Congrès qui se tint à Lille lundi et mardi derniers, ont visité les installations des mines de Lens

A CALAIS

L'affaire d'avortement

Cette affaire se corse : Une ouvrière de 21 ans, habitant Coulogne, a avoué que la dame Henry s'était livrée sur elle à des manœuvres abortives. Le commissaire a adressé au parquet un nouveau procès-verbal. L'enquête amènera certainement encore d'autres révélations.

A ROUBAIX

Arrestation d'un vieux satyre

Mercredi matin, M. Delfell, commissaire de police du 2e arrondissement, a procédé à l'arrestation d'un pensionnaire de l'Hospice de Barbieux, section des incurables, inculpé de s'être livré, depuis plusieurs jours, au Parc de Barbieux, à des attitudes obscènes sur des fillettes, dont l'une L. D.... âgée de 9 ans, demeurant à Croix, a été visée par M. le docteur Bôle, médecin légiste. Le coupable, Alphonse Jardez, 67 ans, a été conduit au Parquet.

LE CRIME DE LINSELLES

L'autopsie

M. le docteur Dutilleul, médecin-légiste, a procédé, mercredi matin, à l'hospice d'Halluin, à l'autopsie de Marie Tuytens, qui fut assassinée lundi soir.

M. Dutilleul a constaté que l'infortunée avait été frappée de sept coups de couteau au cou et à la face. Les blessures dans la région cervicale sont très fortes. L'œsophage, le larynx et les carotides ont été sectionnés, ainsi que des vertèbres cervicales.

Une particularité qui démontre bien l'acharnement de l'assassin sur sa victime, c'est que les apophyses épineuses sont été brisées. La mort semble avoir été provoquée par une abondante hémorragie externe. Le praticien a également remarqué de nombreuses contusions sur tout le corps.

A CAMBRAI

Un entrepreneur se suicide

D'UN COUP DE REVOLVER

Mercredi après-midi, vers six heures, M. Adolphe Dutilleux, 42 ans, entrepreneur de terrassements, demeurant Carré de Paille, s'est suicidé en se tirant dans la tête un coup de revolver. Accourues au bruit de la détonation, des personnes l'ont trouvé baignant dans son sang, au milieu de son cabinet de toilette — il s'était tiré un seul coup de feu à la tempe et la mort avait été instantanée.

M. Dutilleux était marié et père de deux enfants. On ignore la cause de son suicide.

A CAMPHIN-EN-PÉVÈLE

Au cours d'un orage, une ferme est incendiée

Au cours d'un violent orage, qui a éclaté mardi dans la soirée, vers deux heures et demie, la foudre est tombée sur la ferme de M. Oscar Fiévet, cultivateur à Cresplain, et y a communiqué le feu. Malgré la rapidité des secours, apportés par les voisins et la compagnie de sapeurs-pompiers de la localité, on n'a pu empêcher l'incendie de se propager à l'habitation contiguë, occupée par M. Goube-Dannien. La ferme a été en partie détruite avec toutes les récoltes, encore abondantes de l'année dernière, ainsi que les instruments aratoires, les harnais et les volailles. Les bestiaux ont pu être mis en lieu sûr. Les dégâts sont très importants. On les évaluerait à une vingtaine de milliers de francs. Le cultivateur est assuré, tant pour l'immeuble que pour ses marchandises et instruments de culture.

Les récoltes ont eu beaucoup à souffrir de la pluie, qui tomba en forties averses pendant toute la durée de l'orage.

A DUNKERQUE

Le passage de M. Fallières

M le maire de Dunkerque a donné au Conseil municipal, dans sa séance du 16, lecture d'une lettre que lui a adressée M le sénateur Trystram, au sujet du passage du Président de la République à Dunkerque.

Le maire, au nom du Conseil municipal, remercie M. Jean Trystram de ses démarches à l'Elysée. Il aura l'honneur de faire partie de la délégation qui sera reçue par M. Fallières, pour l'inviter officiellement à honorer Dunkerque de sa présence.

M Henri Terquem donne quelques explications intéressantes sur le voyage présidentiel. Le chef de l'Etat, avant de s'embarquer pour les pays scandinaves, recevra la municipalité républicaine et les chefs de service. Des fêtes seront données à cette occasion et le Conseil devra, sous peu, se réunir pour voter les crédits nécessaires à son réception. M. Fallières débarquera à Dunkerque, mais n'y séjournera pas. Son premier passage, seul, sera donc officiel.

A LAPUGNOY

Un cinématographe incendié

Un incendie s'est déclaré dimanche soir dans un cinématographe tenu par Mme veuve Leroux, de Paris. Une panique s'est produite dans la foule, qui s'est précipitée vers les issues. Par suite de bousculades, de nombreuses personnes ont été piétinées et blessées. Les dégâts s'élèvent à 3.500 francs. Il n'y a pas d'assurance. L'incendie aurait été causé par l'imprudence d'un inspecteur qui aurait fumé pendant l'entr'acte.

SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE des Conférences Populaires

Section de Moncheaux

La Société Républicaine des Conférences Populaires (section de Moncheaux) organise en commun, pour le dimanche 21 juin, à 6 heures du soir, salle Fiquement Tréma, sous la présidence de M. Emile Kint, président de la section, une brillante conférence « morale, laïque et religieuse », sur ces mots, faite par M. Millet, professeur agrégé au Lycée de Valenciennes. Cette conférence sera suivie d'une grande tombola. Les parents et mères de famille se feront un plaisir d'assister à cette fête avec leurs enfants.

Les votes de nos représentants. — Voici quels ont été les votes de nos députés sur le renvoi à la commission des articles 3 à 41 du projet de loi relatif à l'impôt sur le revenu, intéressant la réforme de la législation des patentes, repoussé par 296 voix contre 225.

Ont voté non : MM. Bar, Coëtin, Denselle, Deleune, Delelis, Dussaussoy, Farjon, Groussau, Guillain, Ribot, Rose, Taillandier, Vallée.

Ont voté contre : MM. Basly, Défontaine, Dehove, Delecroix, Delory, Droh, Durre, Fiévet, Ghesquière, Goniaux, Guislain, Lamendin, Lemire, Le Roy, Mélin, Morel, Pasqual, Selle.

N'ont pas pris part au vote, étant absents par congé : MM. Jonnart et Vandame.

LES GRÈVES

AU MARAIS-DE-LOMME

Chez les blanchisseurs

Reprise du travail

Comme la grève des maçons, celle des blanchisseurs est complètement terminée. Tous les ouvriers du Marais-de-Lomme, de Lomme, de Sequedin, de Lambersart, de Loos, et de Lille, ont tous, mercredi matin, repris le travail. Ils ont décidé de traiter directement avec leurs patrons.

A ROUBAIX

A la filature Motte-Bossut

Les six peigneurs de cet établissement qui avaient quitté le travail, sollicitant une augmentation de salaire, ont réintégré l'usine après avoir obtenu satisfaction.

Chez les tricoteurs

Les ouvrières tricoteuses de l'établissement Folliot et Debeuf, rue des Arts, 53, ont repris le travail mercredi après-midi, avec satisfaction.

A TOURCOING

Une grève d'ouvriers de filature

Quarante rattacheurs et 8 fileurs de la filature de M. Destombes-Grou, rue des Carliers, seront mis en grève lier dans la matinée. Ces ouvriers réclament contre la suppression d'un rattacheur par métier, et ils demandent qu'aucune modification ne soit apportée à la composition des équipes.

A HAZEBROUCK

Chez les tisseurs

Les grévistes du tissage Plancke continuent à chômer dans le plus grand calme. On s'attend à une reprise prochaine du travail.

A COMINES

Au tissage Gallant

La situation reste stationnaire. Les ouvriers veulent absolument avoir satisfaction avant la reprise du travail et sans qu'il y ait aucune victime. A une réunion du syndicat, la continuation de la grève a été votée hier à l'unanimité, à mains levées.

DANS L'ARMÉE

Le nouveau commandant de la 1re division d'infanterie. — Le général de division Cremer a été relevé de ses fonctions de membre de la commission mixte des travaux publics et nommé au commandement de la 1re division d'infanterie à Arras, en remplacement du général de division Chomer.

Artillerie. — Tableau d'avancement. — Le Journal Officiel » du 14 juin publie : Pour le grade de capitaine, M. Delfrennes A.-D., du groupe de 2e bataillon, artillerie à pied, vice-président des Conférences militaires des anciens artilleurs du Nord de la France, à Lille.

LA BELGIQUE

Une interpellation sur la catastrophe de Contich

Bruxelles, 17 juin.

La Chambre a discuté une interpellation au sujet de la catastrophe de Contich. Le ministre des chemins de fer a expliqué que l'accident est dû à un employé qui négligeant d'ouvrir un signal avertisseur et ne fit pas

LES BOHÉMIENS DE PARIS

ROMAN CONTEMPORAIN

Par Armand LAPOINTE

— Mais sous quels prétextes ?

— Ah ! voilà !... On a prétendu à la caisse d'Aziza que les acceptations étaient fausses.

— Oh ! oh !

— Pour gagner du temps, parbleu ! J'ai vu une de ces acceptations chez Gugenheim. Le doute n'est pas permis un seul instant.

— C'était bien la signature du baron ?

— Comme vous dites. C'est la degringolade !

— Eh bien ! ça confirme ce qu'on disait tout à l'heure...

— Que disait-on ?

— Qu'il faisait retirer au plus vite ses fonds de la banque d'Aziza.

— Vous voyez ! Tout le monde connaît la nouvelle à l'heure présente. Cependant, n'en parlez pas trop, n'est-ce pas ? Attendons les événements, car il y aura profit demain, si on n'a pas payé dans la journée. Le baron est puissant ; il a des protecteurs, des partisans. Il ne faut se mettre seul avec personne.

— Je le crois bien ! Où ne sait ce qui peut arriver ! Mais à quelle cause attribuer-t-on la chute rapide ?

— Cherchez la femme !... J'ai entendu parler, chez Christian, d'un collier de 500.000 francs. A ce train-là, on arrive vite à la ruine !

— S'il en donne souvent du même prix, je le comprends.

Mais puisque la nouvelle était connue de tout le monde, à quoi bon la tenir cachée ! Et elle était immédiatement divulguée à tous ceux qui voulaient l'entendre, sous le sceau du secret, bien entendu.

Il était joli, le secret, et bien gardé surtout !

Au bout de quelques instants, toute la Bourse le connaissait.

Boisrobert l'apprit par M. Férols, qui le tenait de son camarade Zaphy, lequel l'avait entendu raconter par leur ami Alvarès.

— Mais, qui en a fait confidence à Alvarès ? demanda Boisrobert.

— Chose... Machin... le petit rougeot... vous savez bien !... celui qui offre toujours 3.000 d'ottomans.

Boisrobert haussa les épaules.

— Ça, c'est une fumisterie cancille ! répliqua-t-il, et je ne comprends pas comment, vous, Férols, qui, au fond, êtes un garçon intelligent, sérieux, et de plus un habitué de chez le baron, vous vous faites l'écho de stupides balivernes ! Ce n'est pas beau, ça ! mon camarade !

— En effet ! Mais tout le monde. Qu'est-ce que c'est que cela ? Et ridicule ! Qu'est-ce que c'est que cette rumeur ? Ce nous conduira à la découverte de la vérité !...

L'origine ? Où la retrouver ?

— Au fait, dit M. Férols, mettez que je n'ai rien dit et attendons.

— Voilà qui est beaucoup plus prudent et plus sage, et je commence à retrouver le vrai Férols.

Mais j'aperçois Dubourg ; je le connais ; il n'est pas bien difficile de le faire parler, et comme il est un peu de la maison, nous allons savoir à quoi propos tous ces potins.

Et si appelé :

— Dubourg !

L'ancien notaire, qu'on tiraillait à droite et à gauche, dans le même but que Boisrobert probablement, tourna la tête vers le coulissier et lui dit :

— Vous m'appelez, Boisrobert ?

— Oui, mon ami, accourez vite, s'il vous plaît, j'ai besoin de vous.

Et lorsque Dubourg fut en face de lui :

— Voyons, cher maître, prêtez-moi un instant vos petites oreilles... car elles sont petites, vos oreilles, et délicates comme celles qu'Alexandre Dumas père donnait au musquetaire Aramis.

Dubourg, qui possèdait pour les petites oreilles, eut un sourire de satisfaction.

— Allez ! vil flatteur ! dit-il, mes oreilles sont à vous, ainsi que toute ma personne.

Boisrobert poursuivit :

— Là, sans préambule, et tout à fait entre nous...

— Vous savez que je suis, par profession et par goût, le tombeau des secrets... comme les anciens écrivains publics.

— Qu'est-ce que c'est que cette histoire de traites présentées à la caisse du baron d'Aziza et qui n'auraient pas été payées ?

Rien du tout, n'entendu pas !

Mais Dubourg prit un air rogue et pincé.

— Je ne m'occupe plus du contentieux de la banque d'Aziza, répliqua-t-il.

— Depuis quand? demanda vivement Boisrobert.

— Depuis hier soir.

— Jour de Dieu ! Que m'apprenez-vous là ?

— Je suis et veux rester étranger à toutes les affaires contentieuses de cette maison.

— Bon ! Mais les traites...

— Je ne sais rien.

— Votre parole, Dubourg ?

— J'ai dit : je ne sais rien et cela doit suffire.

— Ah ! faux bonhomme, va ! murmura Boisrobert.

Et tout haut :

— Bien des pardons de vous avoir dérangé et merci de vos précieux renseignements.

Il se moquait de l'ancien notaire, mais celui-ci ne semblait pas s'en apercevoir.

— Me voilà bien avancé ! se dit Boisrobert après que Dubourg l'eut quitté. Cependant, la chose mérite qu'on s'y arrête. Quand les rats s'en vont, c'est que la maison menace ruine ! Est-ce qu'il serait vrai que le baron fût en déconfiture ?... Si, avant de rentrer, je passais jusque chez lui !... Hum ! je ne puis pas décemment aller lui demander s'il ne paye plus ses acceptations !... Fourais-l'air de venir lui réclamer les deux ou trois mille francs de courtages qu'il me doit.

Ah ! ça non, par exemple !

Attendons à demain.

Et sur cette réflexion peut-être égoïste, peut-être sage, Boisrobert rentra chez lui.

Mais il ne dit rien à sa femme de ce qu'il venait d'apprendre à la petite bourse concernant leur ami Aziza ; il craignait les intempérances de langue de Mme Boisrobert et ne voulait pas que le scandale de cette nouvelle, si elle était vraie, passât par sa maison.

Se fiemme l'esprit le lendemain matin par un coulissier.

On devine quelle scène eut à subir le mari à l'heure du déjeuner !

Lorsque nous aurons dit que la maison d'Aziza était tout spécialement une banque de dépôt et qu'à ce titre elle donnait à ses clients, fort nombreux à cause de cela, deux pour cent d'intérêt au lieu de un que concèdent à peu près toutes les banques pour les comptes à vue, on comprendra quelle perturbation, quel coup terrible l'histoire colportée le veille, intentionnellement, à la petite bourse, et répandue dès le matin dans Paris, allait apporter dans les opérations de la maison Aziza.

Si ce n'était pas la faillite immédiate, ça pouvait du moins la faire naître dans un court délai par suite des demandes imprévues et immédiates de remboursements et l'absence de tout dépôt nouveau. L'équilibre n'existerait plus.

Et le baron qui, maintenant passait ses soirées à écrire de longues épîtres amoureuses à Véra, ne se doutait de rien !

Quel réveil, le lendemain !

XI

Qu'est-ce qu'il y avait de vrai dans les propos de la veille concernant des traites présentées à la caisse Aziza et qu'on aurait refusé de payer ?

Pas ce qu'on avait dit, à coup sûr, mais un fait unique qui pouvait, cependant, justifier les rumeurs.

Le matin, un peu avant l'ouverture de la caisse, un garçon de banque appartenant à une maison anglaise, se présenta dans les bureaux de la banque d'Aziza et Cie.

Il était porteur d'une traite de soixante mille francs, tirée de Londres sur Paris, et portant l'acceptation du baron.

Il présenta cette traite au guichet, et comme le caissier n'était pas encore arrivé, on lui répondit :

— La caisse n'ouvre qu'à dix heures.

Mais le garçon de banque, stylé en conséquence sans doute, remit la traite dans son portefeuille, sans s'inquiéter de la réponse qu'on venait de lui faire, déposa au guichet une fiche portant le nom et l'adresse de la maison et le chiffre de la traite à payer.

Pas un des employés n'y fit attention.

Quelques instants après arriva le caissier.

Il vit la fiche et demanda :

— Qu'est ceci ?

L'employé à qui le garçon de recettes s'était adressé répondit :

— Ce n'est pas... Un garçon de banque s'est présenté tout à l'heure avec une traite de 60.000 francs, tirée de Londres. Je lui ai fait observer que la caisse n'ouvrait qu'à dix heures. C'est lui, sans doute qui, sans rien dire, a mis la fiche là.

— Une traite de Londres de 60.000 francs, réplique le caissier, mais nous ne sommes pas avisés et nous n'avons rien de pareil inscrit pour aujourd'hui.

Pour plus de certitude, cependant, il ouvrit son carnet d'échéance et le consulta.

— Je disais bien, ajouta-t-il, aucune acceptation de ce genre n'est inscrite. Il y a erreur sans doute.

Une erreur !... Ce n'est guère l'habitude dans les maisons de banque, soit de la part des patrons, soit de la part des garçons, d'un commettre de semblables.

(A suivre.)

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVET
MAISON FONDÉE EN 1826
PARIS QUALITÉS SUPÉRIEURES
52, Rue Nationale, LILLE